- 1. Débitrice: Forstech Pipoz SA, 1637 Charmey
- Déclaration de faillite: 14.01.2002
 Suspension de faillite: 04.04.2002
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.04.2002
- 5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisi-

6. Remarques: exploitation d'une entreprise forestière générale d'aménagement et d'entretien de jardin, de construction en rondins et de construction d'accessoires de

Office cantonal des faillites Fribourg 1701 Fribourg

(00432390)